



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 novembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3497**

commune (s) :

objet : Demande de subvention auprès du Ministère de l'économie et des finances pour l'achat de Pass numériques sur le territoire de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 30 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 13 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Gandolfi, Frih, M. Vesco.

Absents non excusés : M. Chabrier.

**Commission permanente du 12 novembre 2019****Décision n° CP-2019-3497**

<p>objet : <b>Demande de subvention auprès du Ministère de l'économie et des finances pour l'achat de Pass numériques sur le territoire de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention</b></p> <p>service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique</p>
--

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.19.

Le présent dossier a pour objet de proposer à la Commission permanente de délibérer sur la signature d'une convention avec l'Agence du numérique pour l'octroi d'une subvention pour le déploiement de Pass numériques sur le territoire de la Métropole de Lyon.

**I - Contexte**

Dans le cadre de la stratégie nationale pour un numérique inclusif, l'Agence du numérique (structure rattachée au Ministère de l'économie et des finances) a lancé en mars 2019 un appel à projets pour le déploiement des Pass numériques. Il s'agit d'un chèque pour les cultures numériques (type chèque-déjeuner), visant à financer la médiation et la formation au numérique, auprès des publics en difficulté (jeunes sans emploi, personnes isolées, âgées, allophones). La médiation numérique vise la montée en compétence de la population sur le numérique et l'accompagnement des usages.

Cet appel à projets proposait un cofinancement à hauteur de 65 % maximum pour l'achat de Pass numériques. Le dossier déposé par la Métropole et auquel a répondu favorablement l'Agence du numérique s'élève à 612 000 € TTC pour un cofinancement maximal. Ces Pass numériques permettront à plus de 4 000 bénéficiaires d'augmenter leurs compétences numériques et renforcer leur pouvoir d'agir.

L'achat des Pass se fera par la Métropole auprès d'un prestataire par un accord-cadre à bons de commande.

Pour la diffusion de ces Pass, la Métropole pourra s'appuyer sur les Maisons de la Métropole qui accompagnent au quotidien ces publics ainsi que 6 partenaires externes afin qu'ils l'appuient dans cette démarche. Ces partenaires sont la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône, les points d'informations médiation multiservices (PIMMS), l'association ATD Quart-Monde, le centre communal d'action sociale (CCAS) de Lyon, la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, la mission locale de Lyon ainsi que pôle emploi.

**II - Convention avec le Ministère de l'économie et des finances (Agence du numérique)**

A la suite du dossier déposé en juin 2019, la Métropole a été lauréate et bénéficierait donc d'une subvention de 398 300 € de la part de l'Agence du numérique. Ce versement portera sur les années 2020-2021. Ce projet fera également l'objet d'un financement européen auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER) à hauteur de 214 447 €.

Il est nécessaire de signer une convention avec le Ministère de l'économie et des finances pour le versement de la subvention qui interviendra à la signature de celle-ci.

La Métropole s'engage également à faciliter le contrôle par le ministère (administration centrale, services extérieurs) de la réalisation des actions, notamment l'accès aux pièces justificatives relatives aux dépenses effectivement réalisées et à faire connaître, dans ses supports de communication, le soutien financier du secrétariat d'Etat au numérique ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - solliciter, auprès de l'agence du Numérique, une subvention de fonctionnement d'un montant de 398 300 €, dans le cadre du déploiement de Pass numériques,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**2° - La recette** de fonctionnement correspondante, soit 398 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 74, sur l'opération n° OP02O5671.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 novembre 2019.**